

2. Tachygraphes numériques (selon l'art 101 OETV)

2.1. Objectif du cours

Ce cours vous permet d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'installation et au contrôle qualifiés d'installations de tachygraphes numériques. La participation réussie au cours vous autorise à réceptionner des installations tachygraphes conformément à l'art. 100 de l'OETV, dans le cadre des prescriptions légales.

2.2. Contenu du cours

- Aperçu du système
- DTCO-Gen I, DTCO-Gen II
- Utilisation
- Programmation et contrôle
- Analyse des erreurs
- Installation des systèmes
- Mise en service
- Rédaction du rapport d'inspection
- Interfaces et maintenance
- Contrôle du limiteur de vitesse et la loi

2.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui sont en possession d'une autorisation de l'OFDF (Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières) pour effectuer le contrôle selon l'art. 101 de l'OETV.

2.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternés. Les exercices pratiques sont réalisés en groupes de travail sur des tachygraphes et sur le véhicule.

2.5. Conditions requises

Expérience pratique dans le domaine de la technique des poids lourds et connaissances de base en électronique automobile. Tous les participants reçoivent, avec la confirmation du cours, des documents de préparation qu'ils doivent apporter au début du cours.

2.6. Durée

2 jours, de 08h30 à 16h45.